

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1072

21 mai 2010

SOMMAIRE

Aberdeen Global III	51445	Insight-Studio M II S.à r.l.	51446
AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I Sarl	51422	Insight-Studio M I S.à r.l.	51444
ASF IV Symphony S.à r.l.	51410	Invest 5	51450
Aurelia Capital	51455	Koch Financing Luxembourg S.à r.l.	51421
Austell Financière S.A.	51456	Koma Services Corporation	51451
Caposition S.à r.l.	51434	Kyle Tech (Lux) S.à r.l.	51451
Circle Holding S.A.	51433	Louvigny Property S.A.	51447
Comoros Investments S.à r.l.	51446	Magnisense	51451
Comoros Investments S.à r.l.	51450	Malpas Investments S.à r.l.	51446
CPPL Lux 1	51455	Malpas Investments S.à r.l.	51447
Dexia Re	51449	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A.	51445
Financial Lincoln S.A.	51454	Multiadvisers Fund Management Company	51443
Financial Lincoln S.A.	51455	Nan King S.à r.l.	51456
Financial Lincoln S.A.	51455	Neidpath Investments S.à r.l.	51448
Financial Lincoln S.A.	51443	Neidpath Investments S.à r.l.	51448
Fipro Beteiligung S.A.	51456	Orogen Investment S.A.	51448
Galleon Luxembourg Funding S.à r.l.	51433	Pragma S.à r.l.	51445
Galleon Luxembourg Funding S.à r.l.	51449	Sync Invest S.A.	51447
Galleon Luxembourg Investments S.à r.l.	51449	Tennis Club Howald	51454
Galleon Luxembourg Investments S.à r.l.	51450	T&F Tax and Finance S.A.	51444
		Weather Capital S.à r.l.	51421

ASF IV Symphony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 152.512.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

AXA Secondary Fund IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered under number LP 823, acting through its General Partner, AXA Private Equity Secondaries Limited, a company incorporated in Jersey under registered number 823 with registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX,

represented by Mr Brian McMAHON, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey on 12 April 2010;

such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "ASF IV Symphony S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to

offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity. Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 May at 1.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
AXA Secondary Fund IV L.P.	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

51415

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

*Resolutions of the sole shareholder
First Resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Andreas Demmel, Employee, born in Munich, Germany, on 11 April 1969, with professional address at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Mr Brian McMahon, Employee, born in Dublin, Ireland, on 4 November 1968, with professional address at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

AXA Secondary Fund IV L.P., une limited partnership régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, les îles Anglo-Normandes, JE4 8PX, immatriculée sous le numéro LP 823, agissant par son General Partner, AXA Private Equity Secondaries Limited, une société constituée à Jersey ayant comme numéro d'immatriculation 823, et ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, les îles Anglo-Normandes, JE4 8PX,

représentée par Monsieur Brian McMAHON, employé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 12 avril 2010;

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "ASF IV Symphony S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège,

demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance

(le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre. Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signée par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le

Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 mai à 13h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution. Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
AXA Secondary Fund IV L.P.	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

Résolutions de l'associé unique

Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Andreas Demmel, Employé, né à Munich, Allemagne, le 11 avril 1969, avec adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Monsieur Brian McMahon, Employé, né à Dublin, Irlande, le 4 novembre 1968, avec adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. McMAHON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 avril 2010. Relation: EAC/2010/4449. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010052957/594.

(100054641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Weather Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1883 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 98.414.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 14 avril 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 12, rue Guillaume Kroll, L-1883, Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société
Mandataire

Référence de publication: 2010050974/16.

(100052451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Koch Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.004,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 149.852.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 19 mars 2010 que la personne suivante a démissionné avec immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société:

- Madame Susan K. Kuethe, née le 13 novembre 1952 à Alton, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, et demeurant professionnellement au 111 5^{ème} Avenue S.W., Suite 1500, Calgary, Alberta, Canada.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alan Dundon, expert comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, et demeurant professionnellement au 67, Rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

- Monsieur Alain Peigneux, company director, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, et demeurant professionnellement au 67, Rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le Conseil de Gérance se compose, depuis le 19 mars 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Ross A. Goering, demeurant professionnellement au 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Richard K. Dinkel, demeurant professionnellement au 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur David J. May, demeurant professionnellement au 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Alan Dundon, prénommé.

- Monsieur Alain Peigneux, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2010052767/38.

(100053933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.904.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FREP Holdings Canada I LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500 - 10303 Jasper Avenue, Edmonton, AB T5J 3N6, Canada and registered with the Registrar of Corporations for the Province of Alberta, Canada, under number LP15324239,

here represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I Sàrl” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at twelve thousand seven hundred British pounds (GBP 12,700) represented by twelve thousand seven hundred (12,700) shares in registered form, with a par value of one British pound (GBP 1) each (collectively, the Shares, and individually, a Share), divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one hundred (100) class A shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share) and (iii) one hundred (100) class B shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share).

5.2. For the purpose of the Articles, the Class A Shares and Class B Shares shall collectively be referred to as the Tracker Shares and individually, as a Tracker Share. The Tracker Shares will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

5.3. Subject to articles 5.1 and 5.2, the Designated Assets in respect of (i) the Class A Shares are equity investments, interests and rights in London Charterhouse RE (Luxembourg) S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office to be located as from its incorporation date at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) the Class B Shares are equity investments, interests and rights in Snowhill RE (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office to be located as from its incorporation date at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.4. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per Share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, Shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of Shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A Share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each Share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation of any net profits to the above legal reserve account, and subject to any mandatory provisions of Luxembourg law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(i) the holders of each class of Tracker Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their class of Tracker Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds or income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds or income of whatsoever nature) from the Designated Assets relating to the relevant class of Tracker Shares, minus (ii) any costs or expenses directly related to such Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the sole manager or the Board;

(ii) the shareholders have discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such surplus to the payment of a dividend, transfer it to the legal reserve or carry it forward.

15.3. Subject to article 15.2, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. Any liquidation surplus, after the realisation of of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed to the shareholders as follows:

(i) first, any liquidation surplus comprised in each Designated Assets shall be distributed amongst the holders of the relevant class of Tracker Shares in proportion to their respective holdings of such shares; and

(ii) second, if case there are any further liquidation surplus outstanding, it shall be distributed to the shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

16.3. For the purposes of article 16.2 (i):

(i) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, a specific Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Asset;

(ii) any liabilities or expenses of the Company not falling within (i) above shall be regarded as a reduction in the value of all the Designated Assets in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(iii) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under (i) or (ii) above exceed the value of that Designated Asset, the value of that Designated Asset shall be regarded as nil and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Assets in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each Designated Asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (i) and (ii) above).

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

FREP Holdings Canada I LP, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, one hundred (100) Class A Shares and one hundred (100) Class B Shares, in registered form, with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of eighteen thousand six hundred fifty British pounds (GBP 18,650.-).

The contribution in cash in the aggregate amount of eighteen thousand six hundred fifty British pounds (GBP 18,650.-) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand seven hundred British pound (GBP 12,700) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of five thousand nine hundred fifty British pounds (GBP 5,950.-) to the share premium reserve account linked to the Ordinary Shares.

The amount of eighteen thousand six hundred fifty British pounds (GBP 18,650.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Micheal Dal Bello, Senior Vice President (Real Estate), born in London, United-Kingdom, on November 27, 1960 and having his professional address at 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, AB, Canada T5J 2B3; and
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Hugo Froment, company director, born in Laxou, France, on February 22, 1974 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Pietro Longo, company director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 13, 1970 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FREP Holdings Canada I LP, un limited partnership constitué en vertu des lois de la province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 2500 - 10303 Jasper Avenue, Edmonton, AB T5J 3N6, Canada et enregistré auprès du Registre des Sociétés de la Province d'Alberta, Canada, sous le numéro LP15324239;

représenté par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre

politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière de, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille sept cent livres Sterling (GBP 12.700), représenté par douze mille sept cent (12.700) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, (ensemble, les Parts Sociales et chacune, la Part Sociale), divisé en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), (ii) cent (100) parts sociales de catégorie A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie A et individuellement, la Part Sociale de Catégorie A) et (iii) cent (100) parts sociales de catégorie B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie B et individuellement, la Part Sociale de Catégorie B).

5.2. Dans le cadre des présents Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B seront collectivement désignées les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante. Les Parts Sociales Traçantes traceront la performance et le rendement d'un ou plusieurs actif(s) particulier(s) identifiés de la Société (les Actifs Désignés), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

5.3. Sous réserve des articles 5.1. et 5.2, les Actifs Désignés en relation avec (i) les Parts Sociales de Catégorie A sont tous les investissements, intérêts et droits dans London Chaterhouse RE (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social lors de sa constitution sera au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et (ii) les Parts Sociales de Catégorie B sont tous les investissements, intérêts et droits dans Snowhill RE (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social lors de sa constitution sera au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un (1) associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de Parts Sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans l'approbation d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et aussi longtemps que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.2. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.4. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et aussi longtemps que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseurs d'entreprises et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Après affectation des bénéfices nets à la réserve légale ci-dessus, et sous réserve de toute autre disposition obligatoire de la loi Luxembourgeoise, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(i) les détenteurs de chaque classe de Parts Sociales Traçantes auront, au prorata du capital investi par chacun d'eux pour leur classe de Parts Sociales Traçantes (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les bonis de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) des Actifs Désignés en relation avec la classe de Parts Sociales Traçantes pertinentes, moins (ii) tous les coûts directement liés à ces Actifs Désignés, les points (i) et (ii) étant déterminés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

(ii) Les associés ont tout pouvoir pour disposer de la somme excédentaire, si il y en a. Ils peuvent en particulier allouer cet excédent au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve légale ou le reporter.

15.3. Sous réserve de l'articles 15.2. des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité en nombre des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Tout boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés comme suit:

(i) Premièrement, tout boni de liquidation compris dans chaque Actif Désigné, après paiement des charges de la Société, sera distribué parmi les détenteurs de la classe pertinente des Parts Sociales Traçantes en proportion de leur détention respective de ces Parts Sociales; et

(ii) Deuxièmement, si il reste un boni de liquidation impayé, il sera distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux.

16.3. Eu égard à l'article 16.2 (i):

(i) toutes charges ou dépenses de la Société attribuable à, ou encourues en relation avec un Actif Désigné spécifique doivent être regardées comme une réduction de la valeur des actifs formant l'Actif Désigné pertinent;

(ii) toutes charges ou dépenses de la Société ne tombant pas dans le champ d'application de (a) ci-dessus doivent être regardées comme une réduction de la valeur de tous les Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs compris en eux respectivement; et

(iii) dans le cas où les charges ou dépenses devant être appliquées en réduction d'Actif Désigné particulier selon (a) ou (b) ci-dessus excèdent la valeur de cet Actif Désigné, la valeur de cet Actif Désigné doit être regardée comme nulle eu égard à cet article 24.2., et un tel déficit doit être appliqué en réduction des autres Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs compris en eux respectivement (cette valeur étant calculée, dans le cas de chaque Actif Désigné, après avoir d'abord donné effet aux réductions requises par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus).

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné cidessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

FREP Holdings Canada I LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, cent (100) Parts Sociales de Catégorie A et cent (100) Parts Sociales de Catégorie B sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-huit mille six cent cinquante livres Sterling (GBP 18.650.-).

L'apport en numéraire de l'Associé Unique de la Société d'un montant de dix-huit mille six cent cinquante livres Sterling (GBP 18.650.-) sera alloué comme suit:

- (i) Un montant de douze mille sept cents livres Sterling (GBP 12.700) au capital social de la Société; et
- (ii) Un montant de cinq mille neuf cent cinquante livres Sterling (GBP 5.950.-) au compte prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires.

Le montant de dix-huit mille six cent cinquante livres Sterling (GBP 18.650.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Micheal Dal Bello, Senior Vice President (Real Estate), né à Londres, Royaume-Uni, le 27 novembre 1960 et ayant son adresse professionnelle au 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, AB, Canada T5J 2B3; et
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Hugo Froment, administrateur de sociétés, né à Laxou, France, le 22 février 1974 et ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
 - M. Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 13 septembre 1970 et ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2010. Relation: LAC/2010/19915. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010051163/614.

(100065317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Circle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.546.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Circle Holding S.A. du 12 mars 2010.

Tous les actionnaires sont présents.

L'assemblée générale atteignant le quorum a voté la résolution suivante:

L'assemblée prend note de:

- la démission de Madame Viktoria Pietrowski, demeurant Hinterstrasse 48/2, à 70734 Fellbach (Allemagne), du mandat d'administrateur

- la démission de Monsieur Murat Esen, demeurant Hinterstrasse 48/2, à 70734 Fellbach (Allemagne), du mandat d'administrateur et du mandat d'administrateur-délégué

- décide de nommer Monsieur Patrick Nassogne, demeurant Esselaar 25, à 1630 Linkebeek (Belgique) comme administrateur-délégué pour une période indéterminée.

La résolution a été prise à l'unanimité des voix.

Après cela l'assemblée extraordinaire est déclarée terminée.

Luxembourg, le 12/03/2010.

Signé en nom de CIRCLE HOLDING SA

Signature

Référence de publication: 2010051816/22.

(100053254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Galleon Luxembourg Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.484.

Extrait de la lettre de démission datée du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010 Monsieur Eric Vanderkerken a démissionné en tant que gérant de la société Galleon Luxembourg Funding S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L.1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.484, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010051601/16.

(100053268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Caposition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.897.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Captiva Capital Partners Pte. Ltd., a limited private company incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at 24 Raffles Place, #22-00, Clifford Centre, Singapore 048621, registered with the Trade Register of Singapore under number 200911903H,

here represented by Marie-Christine Turbang, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Paris, on April 28, 2010.

Composition Capital Europe Fund II CV, a limited partnership under the law of the Netherlands, with official seat in Amsterdam, the Netherlands, having its registered office at World Trade Center Amsterdam, Tower H, 15th floor, Zuidplein 126, 1077 XV Amsterdam, registered with the Trade Register of Amsterdam under number 34269534, acting in this matter through its general partner CCP Europe II GP BV, a private limited liability company under the laws of the Netherlands and having its registered office at World Trade Center Amsterdam, Tower H, 15th floor, Zuidplein 126, 1077 XV Amsterdam, registered with the Trade Register of Amsterdam under number 34268447;

here represented by Marie-Christine Turbang, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Amsterdam, on April 27, 2010.

These powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Caposition S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to

guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least five members including at least three (3) class A managers (hereafter the Class A Managers), one of which must be a Luxembourg resident (the A1 Manager) and two (2) class B managers (hereafter the Class B Managers), one of which must be a Luxembourg resident (the B1 Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Except as provided below, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) In any matter implying an obligation of the Company above fifty thousand euro (EUR 50,000), the Company is only bound towards third parties by the joint signature of at least one (1) Class A Manager who is not an A1 Manager and one (1) Class B Manager who is not a B1 Manager.

(iii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on

one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Captiva Capital Partners Pte. Ltd., represented as stated above, subscribes to two thousand five hundred (2,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Composition Capital Europe Fund II CV, represented as stated above, subscribes to ten thousand (10,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an indefinite period:

i. Willem Jan Pieter Pelle, born in Groesbeek, the Netherlands, on August 9, 1959, with professional address at WTC Amsterdam, Tower H 15th floor, Zuidplein 126, 1077XV Amsterdam, the Netherlands;

ii. Erwin Frederik Stouthamer, born in Hilversum, the Netherlands, on July 13, 1961, with professional address at WTC Amsterdam, Tower H 15th floor, Zuidplein 126, 1077XV Amsterdam, the Netherlands; and

iii. Frederik Kuiper, born in Utrecht, the Netherlands, on November 9, 1974, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (A1 Manager).

2. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an indefinite period:

i. Patrick d'Andria, born in Avignon, France, on November 2, 1976, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (B 1 Manager); and

ii. Roger Lee, born in Belfast, United Kingdom, on May 18, 1974, with professional address at 25 Dowgate Hill, Cannon Bridge House, London EC4R 2YA, United Kingdom.

3. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Captiva Capital Partners Pte. Ltd., une société régie par les lois de Singapour, ayant son siège social à 24 Raffles Place, #22-00, Clifford Centre, Singapore 048621, enregistrée au Registre de Commerce de Singapour sous le numéro 200911903H,

représentée par Marie-Christine Turbang, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 28 avril 2010.

Composition Capital Europe Fund II CV, une société en commandite simple régie par la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à World Trade Center Amsterdam, Tower H, 15th floor, Zuidplein 126, 1077 XV Amsterdam, enregistrée

au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34269534, agissant par son associé commandité CCP Europe II GP BV, une société à responsabilité limitée régie par la loi des Pays-Bas et ayant son siège social à World Trade Center Amsterdam, Tower H, 15th floor, Zuidplein 126, 1077 XV Amsterdam, enregistrée au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34268447,

représentée par Marie-Christine, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 27 avril 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "Caposition S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins cinq membres incluant au moins trois (3) gérants de catégorie A (ci-après les Gérants de Catégorie A), dont un doit être résident luxembourgeois (le Gérant A1) et deux (2) gérants de catégorie B (ci-après les Gérants de Catégorie B), dont un doit être résident luxembourgeois (le Gérant B1), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence doivent être mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

(ii) Dans toute affaire impliquant une obligation de la Société supérieure à cinquante mille euro (EUR 50.000), la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A qui n'est pas un Gérant A1 et d'un (1) Gérant de Catégorie B qui n'est pas un Gérant B1.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - liquidation.

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

Art. 16. Dispositions Générales.

16.1 Les convocations et communications ou leur renonciation sont faites, par écrit, télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Captiva Capital Partners Pte. Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille cinq cents (2.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro chacune (EUR 1.-), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cents euro (EUR 2.500.-).

Composition Capital Europe Fund II CV, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro chacune (EUR 1.-), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix mille euro (EUR 10.000.-).

Le montant total de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

i. Willem Jan Pieter Pelle, né à Groesbeek, Pays-Bas, le 9 août 1959, résidant professionnellement à WTC Amsterdam, Tower H 15th floor, Zuidplein 126, 1077XV Amsterdam, Pays-Bas;

ii. Erwin Frederik Stouthamer, né à Hilversum, Pays-Bas, le 13 juillet 1961, résidant professionnellement à WTC Amsterdam, Tower H 15th floor, Zuidplein 126, 1077XV Amsterdam, Pays-Bas; et

iii. Frederik Kuiper, né à Utrecht, Pays-Bas, le 9 novembre 1974, résidant professionnellement à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Gérant A1).

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

i. Patrick d'Andria, né à Avignon, France, le 2 novembre 1976, résidant professionnellement à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Gérant B1); et

ii. Roger Lee, né à Belfast, Royaume-Uni, le 18 mai 1974, résidant professionnellement à 25 Dowgate Hill, Cannon Bridge House, London EC4R 2YA, Royaume-Uni.

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M.-C. TURBANG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2010. Relation: LAC/2010/19970. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010051187/519.

(100065133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.645.

Nous vous informons par la présente que nous démissionnons de notre poste d'administrateur de Financial Lincoln S.A.

Notre démission est effective immédiatement.

Luxembourg, le 09 avril 2010.

CMS Management Services SA

Signature

Référence de publication: 2010051610/13.

(100053326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Multiadvisers Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.719.

Extrait des résolutions prises lors de L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2010.

En date du 19 mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 6 octobre 2009, de Monsieur Patrick Odier en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration,

- de renouveler les mandats de Monsieur Yvar Mentha, Monsieur Peter E.F. Newbald, Monsieur Jean-Claude Ramel, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, 11, rue de la Corratierie, CH - 1211 Genève, Maître Jacques Elvinger et Monsieur Patrick Zurstrassen, MDO Services, 19 rue de Bitbourg, L - 1723 Luxembourg, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010051589/19.

(100053796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

T&F Tax and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.822.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 mars 2010

1. a accepte la démission de Monsieur Paolo Di Filippo de son mandat d'administrateur de catégorie A.

L'assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant, Monsieur Claudio Tessera, né le 28/04/1965 à Sanremo (Italie), domicilié professionnellement au 33, Avenue Saint Charles, 9800 Monaco. Monsieur Tessera terminera le mandat de son prédécesseur.

2. a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Claudio Tessera, administrateur de catégorie A
- Monsieur Sébastien Coyette, administrateur de catégorie B
- Monsieur Sébastien Gravière, administrateur de catégorie B

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010051765/21.

(100053798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Insight-Studio M I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.243.

—
Par résolutions signées en date du 16 Mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination des gérants suivants:

- Lawrence Handen, avec adresse professionnelle au 680, Fifth Avenue, 8th Floor, NY 10019 New York, Etats-Unis au mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Mark Lessing, avec adresse professionnelle au 680, Fifth Avenue, 8th Floor, NY 10019 New York, Etats-Unis au mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Laurence Goblet, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Désignation de:

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mars 2010.

Référence de publication: 2010052763/21.

(100053952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Aberdeen Global III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.367.

—
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Aberdeen Global III en date du 1^{er} avril 2010, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social du 33, rue de Gasperich, L - 5826 Hesperange, Grand Duché de Luxembourg au 2b, rue Albert Borschette, L - 1246 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 avril 2010.

Pour Aberdeen Global III

Victoria Brown

Gérant

Référence de publication: 2010051587/16.

(100053779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pragma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3622 Kayl, 7, rue Dideschpont.

R.C.S. Luxembourg B 95.302.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15.04.2010.

Changement associés

L'assemblée prend note de la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Saïd Henri André Raymond Feller, éducateur, a cédé par acte sous seing privé en date du 25.02.2010 l'intégralité de ses parts sociales, représentant 50 (cinquante) parts, de la société Pragma sàrl à Madame Sabine Trunzer, né le 29/10/1967 à Schranberg (D), agent artistique, demeurant à 16, zu den Quellen D-66663 Merzig.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2010.

Jean-Marie Brücher

Gérant unique

Référence de publication: 2010051588/17.

(100053785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 30.235.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 avril 2010.

L'assemblée a unanimement décidé

- la ratification de l'élection de Mr. Akira MORIWAKI, comme membre du Conseil d'Administration avec effet au 19 octobre 2009, et

- la ratification de la démission de Mr. Kazunobu UCHIYAMA du Conseil d'Administration et son remplacement par Mr. Takeshi KOZU au sein du Conseil d'Administration, avec effet au 18 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 avril 2010.

Hiroki GOMI

Vice President

Référence de publication: 2010051594/17.

(100053183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Comoros Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.015.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010 Monsieur Eric Vanderkerken a démissionné en tant que gérant de la société Comoros Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L.1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.015, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010051595/16.

(100053244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Insight-Studio M II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.339.

—
Par résolutions signées en date du 16 Mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination des gérants suivants:

- Lawrence Handen, avec adresse professionnelle au 680, Fifth Avenue, 8th Floor, NY 10019 New York, Etats-Unis au mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Mark Lessing, avec adresse professionnelle au 680, Fifth Avenue, 8th Floor, NY 10019 New York, Etats-Unis au mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Laurence Goblet, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Désignation de:

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mars 2010.

Référence de publication: 2010052764/21.

(100053953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Malpas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.285.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010 Monsieur Johan Dejans a démissionné en tant que gérant de la société Malpas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L.1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.285, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010051596/16.

(100053248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Louvigny Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.420.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société, le 23 mars 2010 que le siège social de la Société a été transféré avec effet au 23 mars 2010 du 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg vers le 26 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L1330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010051433/15.

(100053816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Malpas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.285.

Extrait de la lettre de démission datée du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010 Monsieur Eric Vanderkerken a démissionné en tant que gérant de la société Malpas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L.1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.285, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010051597/16.

(100053258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Sync Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.094.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 19 avril 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SYNC INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010051766/22.

(100053483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Neidpath Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.286.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010 Monsieur Johan Dejans a démissionné en tant que gérant de la société Neidpath Investments S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L.1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.286, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010051598/16.

(100053261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Neidpath Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.286.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010 Monsieur Eric Vanderkerken a démissionné en tant que gérant de la société Neidpath Investments S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L.1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.286, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010051599/16.

(100053263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Orogen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 55.522.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 30 mars 2010:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés avec effet au 2 novembre 2009, et ce pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale de la société qui se tiendra en 2010, à savoir:

Administrateurs:

Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, 2134 Luxembourg;

Thomas D. McKeith, 38, Thornbill Wy, Churchlands, WA 6018 Australie;

Johannes H. Pauley, 31, De Wickeln, 2265 DG Leidschendam, Pays-Bas;

Nicholas J. Holland, 24, St Andrews, Parktown, 2193, Johannesburg, Afrique du Sud

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, 1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010051787/22.

(100053782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Galleon Luxembourg Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.484.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010 Monsieur Johan Dejans a démissionné en tant que gérant de la société Galleon Luxembourg Funding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L.1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.484, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010051600/16.

(100053264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Galleon Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.500.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010 Monsieur Eric Vanderkerken a démissionné en tant que gérant de la société Galleon Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L.1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.500, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010051602/16.

(100053270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Dexia Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 49.464.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de Dexia Re tenue au siège social le 26 mars 2010 à 11h30.

1. Elections statutaires:

a) L'Assemblée accepte la démission de Madame Sonja ROTTIERS de son mandat d'Administrateur en date du 10 juin 2009 et ratifie la cooptation en remplacement de Monsieur Dirk VANDERSCHRICK demeurant Waalborrelaan, 22 à B - 1730 ASSE, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31/12/2011.

b) L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Nicolas LEONARD de son mandat d'Administrateur et décide de nommer, en remplacement, Monsieur Rudy PARIDAENS demeurant 22b, rue de la Montée à L - 8356 GARNICH. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31/12/2011.

c) L'Assemblée décide de nommer Monsieur Rudy PARIDAENS, demeurant 22b rue de la Montée à L - 8356 GARNICH, Administrateur délégué de la société, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31/12/2011.

Rudy PARIDAENS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010051834/22.

(100053515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Galleon Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.500.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010 Monsieur Johan Dejans a démissionné en tant que gérant de la société Galleon Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L.1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.500, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010051603/16.

(100053273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Comoros Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.015.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010 Monsieur Johan Dejans a démissionné en tant que gérant de la société Comoros Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L.1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.015, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010051604/16.

(100053275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Invest 5, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 106.676.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 12 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître es sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 12 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Pour INVEST 5

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010051632/23.

(100053558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Kyle Tech (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.672.

—
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden

- Der Aktionär hat am 15 April 2010 beschlossen, den Rücktritt von Richard van't Hof, Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren;

- Der Aktionär hat am 15 April 2010 beschlossen Eric Lechat, geboren am 21 Februar 1980 in Leuven (Belgien), wohnhaft 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, als Geschäftsführer mit sofortigen Wirkung und auf unbestimmte Zeit, zu ernennen.

Luxembourg, den 15/04/2010.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2010051605/15.

(100053302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Koma Services Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.121.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 10 octobre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 10 octobre 2009.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2010051606/18.

(100053314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Magnisense, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.697.

In the year two thousand and ten, on the ninth of April.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") existing under the name of "Magnisense" R.C.S Number B 122697, with registered office in Luxembourg, transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg, pursuant to a deed of Maitre Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, dated December 11th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Number 186 of February 15th, 2007.

The articles were amended for the last time by deed of Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 23 March 2010, not yet published in the Memorial.

The meeting was chaired by Deborah Buffone, private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Jenny Giagnorio, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mathieu Gangloff, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To amend the definition of Permitted Transferee set forth in the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

"Permitted Transferee" means (a) with respect to each Shareholder, any other Shareholder or any Affiliate of the Shareholder purporting to transfer shares, (b) with respect to Fedoroff or his assignees, any legal entity wholly owned

by him, and (c) with respect to any Shareholder holding any interest for the Baring Vostok Private Equity Fund, any person or entity that is a limited partner of the Baring Vostok Private Equity Fund or serves as a bare nominee for such fund and/or its limited partners."

2. To grant discharge to the Board of Directors of the Company in relation to the non-compliance with article 32-1 (4) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended;

3. To amend Article 6.3 of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

"Seventy four thousand Euro (EUR 74,000) of the authorized share capital shall be reserved for the issue of up to a maximum of one hundred thousand (100,000) Shares upon the exercise of warrants issued by the Company pursuant to Article 8. Payment of the issue price of the Shares issued pursuant to the exercise of such warrants shall be made in cash pursuant the warrant instrument terms."; and

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. All the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the registered mail on 19 March 2009 to the registered shareholders.

IV. It appears from the attendance list that, out of the 91,363 shares in issue, 66,283 shares are present or represented at the meeting.

VI. As a result of the foregoing the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to amend the definition of Permitted Transferee set forth in the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

"Permitted Transferee" means (a) with respect to each Shareholder, any other Shareholder or any Affiliate of the Shareholder purporting to transfer shares, (b) with respect to Fedoroff or his assignees, any legal entity wholly owned by him, and (c) with respect to any Shareholder holding any interest for the Baring Vostok Private Equity Fund, any person or entity that is a limited partner of the Baring Vostok Private Equity Fund or serves as a bare nominee for such fund and/or its limited partners."

Second resolution

The meeting resolves to grant discharge to the Board of Directors of the Company in relation to the non-compliance with article 32-1 (4) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 6.3 of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

"Seventy four thousand Euro (EUR 74,000) of the authorized share capital shall be reserved for the issue of up to a maximum of one hundred thousand (100,000) Shares upon the exercise of warrants issued by the Company pursuant to Article 8. Payment of the issue price of the Shares issued pursuant to the exercise of such warrants shall be made in cash pursuant the warrant instrument terms."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Whereof, the undersigned notary set our hand and seal in Luxembourg-City on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme existant sous la dénomination de "Magnisense", R.C.B. Numéro B 122697, ayant son siège social à Luxembourg, transférée des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en

date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 186 du 15 février 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, le 23 mars 2010, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Deborah Buffone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a désigné comme secrétaire Jenny Giagnorio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Mathieu Gangloff, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. De changer la définition de "Cessionnaire Autorisé" tel que défini dans les statuts de la Société pour être lue comme suit:

"Cessionnaire Autorisé" signifie (a) en ce qui concerne tous les Actionnaires, un autre Actionnaire quelconque ou tout Affilié d'un tel Actionnaire qui se propose de transférer des Actions, (b) en ce qui concerne Fedoroff ou ses ayants droit, toute entité juridique entièrement possédée par lui, et (c) en ce qui concerne tout Actionnaire ayant un intérêt dans le Baring Vostok Private Equity Fund, toute personne ou entité qui est un "limited partner" du Baring Vostok Private Equity Fund ou qui agit en tant que prête-nom pour un tel fonds et /ou ses "limited partners";

2. De donner décharge au Conseil d'Administration de la Société en ce qui concerne le non-respect de l'article 32-1 (4) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée;

3. De modifier l'Article 6.3 des Statuts de la Société pour être lu comme suit:

" **6.3.** Soixante-quatorze mille Euro (EUR 74.000) du capital autorisé seront réservés pour l'émission d'un maximum de cent mille (100.000) Actions au regard de l'exercice de garanties émises par la Société conformément à l'Article 8. Le paiement du prix d'émission des Actions émises conformément à l'exercice de telles garanties sera effectué en espèces conformément aux termes de l'instrument de garantie." et

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée le 19 mars 2010 aux actionnaires nominatifs.

IV. Il résulte de la liste de présence que sur 91.363 actions en émission, 66.283 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

V. Il s'en suit que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la définition de "Cessionnaire Autorisé" tel que défini dans les statuts de la Société pour être lue comme suit:

"Cessionnaire Autorisé" signifie (a) en ce qui concerne tous les Actionnaires, un autre Actionnaire quelconque ou tout Affilié d'un tel Actionnaire qui se propose de transférer des Actions, (b) en ce qui concerne Fedoroff ou ses ayants droit, toute entité juridique entièrement possédée par lui, et (c) en ce qui concerne tout Actionnaire ayant un intérêt dans le Baring Vostok Private Equity Fund, toute personne ou entité qui est un "limited partner" du Baring Vostok Private Equity Fund ou qui agit en tant que prête-nom pour un tel fonds et /ou ses "limited partners".

Deuxième résolution

L'assemblée décide donner décharge au Conseil d'Administration de la Société en ce qui concerne le non-respect de l'article 32-1 (4) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 6.3 des Statuts de la Société pour être lu comme suit:

" **6.3.** Soixante-quatorze mille Euro (EUR 74.000) du capital autorisé seront réservés pour l'émission d'un maximum de cent mille (100.000) Actions au regard de l'exercice de garanties émises par la Société conformément à l'Article 8. Le paiement du prix d'émission des Actions émises conformément à l'exercice de telles garanties sera effectué en espèces conformément aux termes de l'instrument de garantie."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Buffone, J. Giagnorio, M. Gangloff, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 avril 2010. LAC/2010/15820. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

C. WERSANDT.

Référence de publication: 2010051999/144.

(100053259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.645.

Nous vous informons par la présente que nous démissionnons de notre poste de commissaire aux comptes de Financial Lincoln S.A.

Notre démission est effective immédiatement.

Luxembourg, le 09 avril 2010.

C.A.S. Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010051609/13.

(100053325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Tennis Club Howald, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2529 Howald, 7, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg F 941.

- Les membres du Tennis Club Howald, dûment convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2010 ont voté à l'unanimité la modification des articles 5, 8, 19, et 30 et à la majorité des voix l'article 26.

Les différents articles seront libellés comme suit:

Art. 5. Les cotisations sont fixées annuellement par l'AG sur une proposition du conseil d'administration. Elles sont payables d'avance.

Le principe de la réduction de cotisation pour plusieurs membres d'une même famille peut être décidé par l'AG. L'application pratique de ces réductions appartient au conseil d'administration.

Art. 8. L'AG ordinaire se réunit, sur convocation du conseil d'administration, chaque année au mois d'octobre ou de novembre.

Art. 19. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au minimum 5 et au maximum 11 membres. Ceux-ci sont nommés par l'AG pour un terme de deux ans. Toutefois, les administrateurs sont révocables à chaque moment par une AG extraordinairement réunie. Les administrateurs sortants sont rééligibles. D'autres candidatures sont à adresser au président par écrit 8 jours avant la date de l'AG.

Art. 26. L'association est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration dont une signature du président ou de son représentant ou du secrétaire. Pour les affaires courantes la seule signature du président ou du secrétaire est suffisante.

Art. 30. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Howald, le 16 avril 2010.

Pour le comité

Laure Junker

Secrétaire

Référence de publication: 2010051629/28.

(100053428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.645.

Nous vous informons par la présente que nous démissionnons de notre poste d'administrateur de Financial Lincoln S.A.

Notre démission est effective immédiatement.

Luxembourg, le 09 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2010051615/13.

(100053327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.645.

Nous vous informons par la présente que nous démissionnons de notre poste d'administrateur de Financial Lincoln S.A.

Notre démission est effective immédiatement.

Luxembourg, le 09 avril 2010.

TCG Gestion SA

Signature

Référence de publication: 2010051616/13.

(100053328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Aurelia Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.735.

Extrait des Résolutions des Associés prises en date du 13 avril 2010

Les Associés de Aurelia Capital (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Irene Savvides de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 1^{er} avril 2010;
- de nommer Georgia Phanou - Christodoulou, ayant son adresse professionnelle au 26 Averof Street, CY - 1106 Nicosia, Cyprus, Gérante de la société, avec effet au 1^{er} avril 2010 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 13 avril 2010.

David Saigne

Gérant

Référence de publication: 2010051617/16.

(100053337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

CPPL Lux 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 77.025.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010052142/12.

(100065421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Austell Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 66.619.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 juin 2009

Deuxième résolution

Le mandat du Réviseur BDO Compagnie Fiduciaire S.A., 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg étant arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUSTELL FINANCIERE S.A.
Société Anonyme
Signatures
SGBT AGENT PRESTATAIRE

Référence de publication: 2010051618/17.

(100053346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Nan King S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 103.250.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 11 janvier 2010 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Multinational Tradinvest Company Inc
Apartado 7412

Panama 5	350 parts
Total:	350 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010051620/17.

(100053361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 61.465.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2010.

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010051637/20.

(100053589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.